

Pitre, Karolane

De: Philippe Alary-Paquette <philippe.alary-paquette@boralex.com>
Envoyé: 3 novembre 2025 13:48
À: Pitre, Karolane
Cc: Boucher, Vincent; Dion, Mireille; Fernandes, Maria
Objet: RE: Mesures concernant la tortue peinte et la tortue serpentine - Projet éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix (3211-12-243)

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour Madame Pitre,

En réponse à votre question du 30 octobre, le tableau 2.11 de l'étude d'impact (volume 1) auquel vous faisiez référence identifie les espèces d'amphibiens et reptiles potentiellement présentes dans une zone d'étude élargie, et les types d'habitats terrestres et aquatiques qui leurs sont favorables. À ce stade de l'étude d'impact, la zone d'étude correspondait à un vaste territoire (environ 350 km²) dans le but de décrire le milieu. Cette liste a été dressée de façon conservatrice, en considérant différentes sources d'informations générales. Cependant, sur la base des exigences écologiques des espèces et de leur distribution, le potentiel de présence de la tortue serpentine et de la tortue peinte de l'Est dans les aires de travail du projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix est jugé très faible. Le projet s'insère dans un milieu montagneux perturbé, sous exploitation forestière, parsemé de chemins forestiers et ce, à la limite nord de l'aire de répartition de ces espèces. La présence de ces espèces, principalement la tortue serpentine qui est relativement grosse, n'a pas été relevée durant tous les travaux de terrain, incluant les caractérisations de tous les milieux humides dans l'emprise du projet.

L'initiateur a mis en place des mesures d'évitement et d'atténuation qui ont permis de réduire les impacts potentiels du projet sur ces deux espèces, et notamment sur leurs habitats. En particulier, l'initiateur a appliqué la séquence « éviter-minimiser-compenser » dans un objectif d'aucune perte nette de milieux humides ou hydriques. Cette approche permet de réduire le nombre de traversées de cours d'eau à aménager ou à améliorer, et de réduire les empiètements potentiels dans les milieux humides ou hydriques. Compte tenu du très faible potentiel de présence de ces espèces, et de l'application de l'approche décrite ci-dessus et d'autres mesures d'atténuation courantes, aucune mesure d'atténuation spécifique n'a été jugée pertinente.

Néanmoins, l'initiateur s'engage à inclure au programme de surveillance environnementale un plan de gestion en cas d'occurrence de tortue sur le chantier, comprenant des images de la tortue serpentine et de la tortue peinte de l'Est. Lors de l'accueil au chantier, tout le personnel sera sensibilisé à la présence potentielle de ces deux espèces. Toute observation de tortue sera signalée au surveillant de chantier et des photographies permettront de documenter ces occurrences. Une validation au terrain sera effectuée par un biologiste d'expérience afin de confirmer l'identification des espèces. L'initiateur s'engage à communiquer avec le MELCCFP advenant que la présence d'une tortue serpentine ou d'une tortue peinte de l'Est soit confirmée et à discuter des mesures qui pourraient être mises en œuvre.

Le programme de surveillance environnementale sera transmis au MELCCFP lors du dépôt de la première demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 concernant la construction du parc éolien.

Références consultées

- COSEPAC. 2008. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 51 p.
- COSEPAC. 2018. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la tortue peinte du Centre (*Chrysemys picta marginata*) et la tortue peinte de l'Est (*Chrysemys picta picta*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. xviii + 123 p

- Gouvernement du Canada (2025). Registre public des espèces en péril. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-espencesperil.html> en octobre 2025.
- Desroches, J.-F. et D. Banville. 2002. Inventaire des amphibiens, des reptiles et des micromammifères sur la côte de Beaupré en 1998. Société de la faune et des parcs du Québec, 43 pages. https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/Inv_amphibiens_reptiles.pdf
- Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent ([s. d.]). Atlas des amphibiens et reptiles du Québec (AARQ). Repéré à <https://www.atlasamphibiensreptiles.qc.ca/wp/> en octobre 2025.

Espérant le tout utile, je demeure disponible pour toute question supplémentaire.

Cordialement,

Philippe Alary-Paquette, LL.B., M.Env.

Responsable environnement et relations avec le milieu
Manager, Environment & Community Relations

C. 514 616-9221

De : Pitre, Karolane <Karolane.Pitre@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 octobre 2025 12:17

À : Philippe Alary-Paquette <philippe.alary-paquette@boralex.com>

Cc : Boucher, Vincent <vincent.boucher@environnement.gouv.qc.ca>; Dion, Mireille

<Mireille.Dion@environnement.gouv.qc.ca>; Fernandes, Maria <Maria.Fernandes@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Mesures concernant la tortue peinte et la tortue serpentine - Projet éolien Des Neiges - Secteur Charlevoix (3211-12-243)

ATTENTION courriel externe / WARNING external email



Bonjour M. Alary-Paquette,

Nous aimerais obtenir des précisions quant aux mesures prévues pour la tortue peinte et la tortue serpentine dans le cadre du projet.

L'étude d'impact relève la présence potentielle de la tortue peinte et la tortue serpentine dans la zone d'étude (Tableau 2.11, Volume 1, Él). Ces espèces sont toutes deux inscrites à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril comme étant préoccupantes.

Selon les rapports d'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada sur la tortue peinte de l'est et la tortue serpentine, les mortalités dues à la circulation routière sont une menace importante pour celles-ci. Selon les informations fournies, la circulation sera plus importante en phase de construction. L'étude d'impact indique d'ailleurs qu'environ 500 travailleurs circuleront sur le réseau de chemins de la Seigneurie de Beaupré lors des fortes périodes d'activités en plus des camions de transport.

Peu de mesures d'atténuation spécifiques ont été proposées par l'initiateur pour réduire les impacts du projet sur ces deux espèces. Des mesures de surveillance ou d'atténuation devraient être envisagées afin de réduire la mortalité routière des tortues dans les secteurs névralgiques, notamment aux traverses de cours d'eau et aux endroits les plus proches des habitats potentiels. Les mesures pourraient entre autres inclure la planification de passages fauniques adaptés aux tortues, la mise en place de structures telles que des clôtures pour limiter leur accès à la route, ainsi que l'aménagement de zones avec enrochement ou végétalisation afin de réduire l'attrait de la route pour la ponte et les déplacements des tortues.

Veuillez vous engager à présenter des mesures de surveillance ou d'atténuation concernant ces espèces lors du dépôt d'une demande visant l'obtention d'une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 concernant la construction du parc éolien.

Cordialement,

Karolane Pitre, Biogliste M.Sc.

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets énergétiques

675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Karolane.pitre@environnement.gouv.qc.ca

Ce courriel et ses pièces jointes pourraient contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire et que vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser l'expéditeur, l'effacer et détruire toute copie. Toute divulgation du contenu, utilisation ou copie non autorisée est interdite.

This email and its attachments may contain information that is privileged or confidential. If you are not the intended recipient and have received this email in error, please notify the sender, delete it and destroy all copies of this email. Unauthorized disclosure of its contents, use or copy is prohibited.